

ATTRIBUTION DE PRÊTS D'HONNEUR

Vu la délibération en date du 15 septembre 1995 décidant l'attribution de prêts d'honneur aux étudiants,

Vu les demandes de prêts d'honneur reçues en mairie,

Vu l'avis favorable de la commission « Administration Générale – Personnel – Sécurité / Quartier – Environnement – Communication – Jumelages » en date du 5 novembre 2014,

Considérant que ces dossiers répondent aux critères fixés par délibération en date du 11 décembre 2009,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'accorder :

- un prêt de 1 500 €, à ROGEON Pauline, née le 24 janvier 1994, et domiciliée au 5, rue Président Coty à LANDIVISIAU,
- un prêt de 1 500 €, à DJADOUR Saadia, née le 3 juin 1994, et domicilié au 2, impasse Calmette et Guérin.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits prévus au budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 13 novembre 2014

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212901052-20141120-2014603-DE
Le Maire, Laurence CLAISSE.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2014

Publication : 24/11/2014

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 24 NOV 2014

Et de la publication, le... 20 NOV 2014

Fait à Landivisiau, le... 24 NOV 2014

Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

